

**RSG-4009
ROST - EX
CONCENTRÉ****Description :**

SafeGreen® Rost-Ex est un nettoyeur de rouille non inflammable et exempt de COV. Lors de l'enlèvement de la rouille, ni le cuivre, le laiton, l'aluminium, le plastique, le caoutchouc, le bois, ni le vinyle n'est endommagé. *SafeGreen® Rost-Ex* ne supprime pas les revêtements non oxydés comme la peinture ou le chrome qui adhèrent encore à la surface.



L'acier non rouillé n'est pas enlevé.

10 litres *SafeGreen® Rost-Ex* -Ex enlèvent la rouille sur jusqu'à 360 kg d'acier rouillé modérément.

Notice d'utilisation :

Enlevez d'abord l'huile et les saletés des composants à traiter. Ensuite, rincez-les afin d'éviter de mélanger la solution de nettoyage avec *SafeGreen® Rost-Ex*.

Ensuite, immergez le composant complètement dans *SafeGreen® Rost-Ex*. Vérifiez périodiquement la progression du processus. *SafeGreen® Rost-Ex* agit au mieux lors d'une température de 60°C. A des températures plus basses, il faut laisser tremper plus longtemps.

Le temps d'immersion dans *SafeGreen® Rost-Ex* varie en fonction du dépôt de rouille sur le composant. Une rouille superficielle légère nécessite environ 5-30 minutes d'immersion, une rouille moyenne exige jusqu'à 4 heures d'immersion ; les composants très rouillés nécessitent éventuellement une immersion pendant toute la nuit.

Temps de conservation :

Quand vous utilisez *SafeGreen® Rost-Ex*, il est important de ne pas fermer le récipient. *SafeGreen® Rost-Ex* est biodégradable, donc il doit être exposé à l'oxygène. Lors d'un manque d'oxygène, des bactéries anaérobies se développent, accélèrent le processus de dégradation et la solution devient inactive dans 30 jours. Si vous ouvrez *SafeGreen® Rost-Ex* après l'utilisation (peut-être seulement couvert par une panosse ou un couvercle,) l'eau s'évapore. Pour que le ratio de l'eau dans *SafeGreen® Rost-Ex* demeure constant, vérifiez le niveau régulièrement et ajoutez de l'eau si nécessaire. Si *SafeGreen® Rost-Ex* devient noir lors de l'application, le bain doit être changé. Le filtrage de *SafeGreen® Rost-Ex* peut prolonger sa durée de vie.

La préparation de la surface pour le revêtement :

Si la rouille est enlevée, rincez les composants avec le nettoyant universel *SafeGreen®*, séchez-les et appliquez le revêtement selon les instructions du fabricant.

La mise au rebut :

SafeGreen® Rost-Ex peut être déversé dans les eaux usées dans l'état propre. Si aucun d'autre polluant dangereux n'a été introduit, seulement la teneur en fer de la solution devrait déterminer la méthode de mise au rebut. Dans la plupart des cas, la solution peut être déversée dans l'égoût en toute sécurité. Mettez toujours le produit au rebut conformément aux réglementations locales.

Particularités :

SafeGreen® Rost-Ex est exempt d'acides ou de bases, il est non-toxique et rapidement biodégradable.

**RSG-4009
ROST - EX
CONCENTRÉ**
Ingrédients

1 – 5 %	Agent complexant	<1 %	Additifs
---------	------------------	------	----------

Données chimiques et physiques

Etat	liquide	Densité	1,003 gr/cm ³
Couleur	vert	Valeur pH100%	6,0 – 7,0
Odeur	wintergreen	Valeur pH100%	6,5 – 7,5
Viscosité	< 10 mPa*s	Valeur pH 1%	7,0 – 8,5
Solubilité dans l'eau	100 %	Point d'inflammation	Non combustible
Point de congélation	+/- 0°C	Température d'inflammation	aucune
Point d'ébullition	~100°C	Limites d'explosivité	aucunes
Teneur en COV	0,00 %		

Informations toxicologiques & écologiques

Toxicité aiguë :	LD50 oral >5000 mg/kg LD50 dermal >2000 mg/kg
Toxicité chronique	Aucune connue
Biodégradation	Biodégradable rapidement
Conseil AOX	Aucune formation AOX n'est possible

Désignation :

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage
Ce n'est pas une substance dangereuse selon le règlement ADR / SDR
Tenir hors de portée des enfants.

Code produit selon GISBAU :

GU 50 Nettoyant, contient des solvants sans substances H

Durée d'entreposage et de conversation :

Entreposer bien fermé à +5 - +30°C.

La durée de vie du produit est pratiquement illimitée. Nous recommandons de l'utiliser dans les 3 ans à compter de la date de production (voir le n° de lot sur l'étiquette).

Unités d'emballage :

No de référence :	Contenu	Carton	Palette	No de référence :	Contenu	Carton	Palette
RSG-4009.0010	10 kg	2	60				
RSG-4009.0210	210 kg	--	2	RSG-4009.1000	1000 kg	--	1